

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 26 JUIN 2023

#### Nombre de membres du Comité :

En Exercice : 123  
Présents : 62  
Pouvoirs : 10  
Votants : 72

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-six juin,  
à dix-sept heures,  
se sont réunis à Montrond les Bains, Espace "Les  
Foréziales" les membres du Comité du SIEL-TE  
Loire, sous la Présidence de Monsieur Marc  
CHAVANNE, Vice-Président du SIEL-TE Loire,  
dûment convoqués le neuf juin deux mille vingt-  
trois.

#### OBJET

#### **2023\_06\_26\_16C Compte administratif 2022 Budget Rattaché « Installations Énergétiques »**

Votes Pour : 197  
Votes Contre : 0  
Abstention : 0

#### Présents :

M. VERICEL Luc, M. GOUBY Thierry, M. GANDILHON  
Michel, Mme ARANEO Christine, M. PETERSEN  
Yannick, M. LAPALLUS Marc, M. SIMONE Pierre, M.  
CHOUVELLON Jean-Louis, M. BONNICI Vincent, M.  
RAULT Serge, M. FAUCHET Martial, M. BERNAT  
Georges, M. COFFY Marc, M. CANUT Louis, M.  
PICARD Didier, M. LEGRAND Michel, M. TISSOT  
Jean-Paul, M. LAMURE Christophe, M. DEMONCHY  
Jean-Maxence, M. PEYRAT Pascal, M. GARNIER  
Julien, M. POMMIER Gabriel, M. GIRARD Pascal, M.  
MARDEUIL Jean-Luc, M. VALLAS Robert, M. DUBOUIS  
Jean, M. BRIAS Bernard, Mme VERNIERE Yvette, M.  
ALBERT Hans, M. PLACE Bernard, M. DURILLON  
Gérard, M. GUIRAUD Antoine, M. BONHOMME  
Georges, M. SEON Joel, M. THIMONIER Jean-Paul,  
M. DUCROT Jean-Claude, M. THOLOT Alain, M.  
MONTET Alain, M. POYET Stéphane, M. MURE Jean-  
Jacques, M. CASSULO Christian, M. MASSON  
Richard, M. BLANC JEAN PAUL, M. BENIER Gabriel,  
M. BARNIER Jean-Alain, M. PICARD Christian, Mme  
MAKAREINIS Marie-José, M. FARGET Guy, M.  
MOLLARD Christian, M. DE STEFANO Hervé, M.  
CHORAIN Jean François, M. DONNARS Jean, M.  
MOULIN Raphaël, M. GRANDRIEUX Yves, Mme  
BESSON FAYOLLE Corinne, M. BORDET Gérard, M.  
GODDE Rémy, M. CHANGEAT Bruno, M. PERACHE  
Gilles, M. BLANC Yves, M. PERCET SERGE, M.  
LAURENSON Nicolas

Formant la majorité des membres en exercice

**Pouvoirs :**

**Le secrétariat a été assuré par : Monsieur  
Bernard SOUTRENON**

- Mandant : M. BLACHON Jean-Paul
- Mandataire : M. GOUBY Thierry
  
- Mandant : M. CORRE Daniel
- Mandataire : M. BONADA Henri
  
- Mandant : M. CHARGUEROS Nicolas
- Mandataire : M. GANDILHON Michel
  
- Mandant : M. PIERSON Jean-Paul
- Mandataire : M. PETERSEN Yannick
  
- Mandant : M. DUSSUD Bruno
- Mandataire : M. RAVACHOL Jean-Luc
  
- Mandant : Mme CHOUVIER Evelyne
- Mandataire : M. LIMOUSIN Alain
  
- Mandant : M. SOUCHON Marcel
- Mandataire : M. SIMONE Pierre
  
- Mandant : M. VERICEL Pierre
- Mandataire : M. GANDILHON Michel
  
- Mandant : M. CHARDON Michel
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard
  
- Mandant : M. LEFRANC Jean-Louis
- Mandataire : M. FEY René

**Absents :**

M. GAGNAIRE Christian, M. MARRET Pierre Julien,  
M. DARDOULLIER Sylvain, M. MATRAY Jean-Luc, M.  
PERRONNET Gilles, M. VIGNAL Jean-Claude, M.  
BRUNON LAURENT , M. ALLOIN Christian, M. BRIBI  
Madjid, M. TROTTET JEREMIE, M. BOULOT-TULOUP  
Dominique, M. LACROIX Jérémie, M. BERTHET  
Frédéric, Mme COLLET Florence, M. TAMET Marcel,  
Mme REYNAUD Séverine, Mme DARFEUILLE  
Marianne, M. DEFOUS Stéphane, M. BUTAUD Jean-  
Charles, M. MASSON Robert, M. MOURAGNE  
Mathieu, M. DOMBEY Bruno, M. RIBBA Michel, M.  
CHOMIER Yves, BENIERE Henri, M. PINEL Henri, M.  
DOITRAND Raphael, M. VILLE Noël, M. NOAILLY  
René, M. CHERBLAND Henri, M. MOUILLER  
Catherine, M. BILLARD James, M. LASSAIGNE  
Pascal, Mme CHARLES Cindy, M. SOUTRENON  
Sébastien, M. FLACHER Annick, M. MARNAT Jean-  
Jacques, M. BLANC Philippe, M. DELORME Mathieu,  
M. LARGERON Olivier, M. BOUCHET Jean-Luc, Mme  
POYET Geneviève, M. FOUILLOUX Gilles, M.  
CHENAUD FABRICE, M. VERMEERSCH André, M. LE  
GRIS Sébastien, M. COCAGNE David, M. DELORME  
Daniel, M. PONCET Didier

Monsieur le Président expose :

**CONSIDERANT** que M. Marc CHAVANNE, délégué de la commune de St Jean Bonnefonds, a été désigné par le Comité syndical, pour présider à l'adoption du compte administratif 2022 du budget rattaché « installations énergétiques ».

**CONSIDERANT** que Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE, s'est retirée au moment du vote.

**CONSIDERANT** que le compte administratif du budget rattaché « installations énergétiques » relatif à l'exercice 2022 est détaillé dans le tableau joint en annexe, la synthèse ci-dessous en récapitule l'exécution.

Exploitation 2022		Investissement 2022	
Dépenses	2 435 279.28 €	Dépenses	3 709 656.47 €
Recettes	2 987 044.64 €	Recettes	5 706 908.77 €
<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>551 765.36 €</b>	<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>1 997 252.30 €</b>

Résultat de clôture exercice 2021	345 057.06 €	Résultat de clôture 2021	- 1 499 112.83 €
Part affectée en investissement en 2022	334 457.24 €		
<b>Résultat reporté 2021</b>	<b>10 599.82 €</b>		

*Résultat exercice 2022  
+ résultat reporté 2021 =*

*Résultat exercice 2022  
+ résultat de clôture 2021 =*

<b>Résultat de clôture 2022 En fonctionnement Compte tenu des rattachements</b>	<b>562 365.18 €</b>	<b>Résultat de clôture 2022 En investissement</b>	<b>498 139.47 €</b>
---	---------------------	---	---------------------

Restes à réaliser 2022 Dépenses	872 614.96 €
Restes à réaliser 2022 Recettes	110 995.40 €
<b>Solde des restes à réaliser 2022</b>	<b>-761 619.56 €</b>

*Résultat de clôture 2022  
+ solde des restes à réaliser =*

<b>Besoin de financement 2022 compte tenu des restes à réaliser (si montant négatif)</b>	<b>- 263 480.09 €</b>
--	-----------------------

Après en avoir délibéré, le Comité du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :  
APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget rattaché « installations énergétiques »,  
AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance  
Le 26 juin 2023  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme, le Président

Marc CHAVANNE



Publiée le .....

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.